

Futures - comptabilisation

Les futures sont des produits dérivés basés sur un sous-jacent qui peut être un indice ("index future"), une obligation ("interest rate future"), une matière première ("commodity future"), etc. L'achat ou la vente de futures signifie simplement que le cours (niveau) du sous-jacent est enregistré à ce moment-là et que les variations du sous-jacent par rapport à ce cours résulteront en gains ou pertes sur les futures. En cas d'achat de futures, une élévation du cours du sous-jacent résulte en un gain et inversement une diminution du cours du sous-jacent résulte en une perte. En cas de vente de futures le processus est inversé, c'est-à-dire qu'une élévation du cours du sous-jacent résulte en une perte et inversement une diminution du cours du sous-jacent résulte en un gain. Un contrat de futures possède un facteur multiplicatif des variations du sous-jacent. Par exemple un contrat standardisé de futures sur le SMI possède un facteur de 10, ce qui signifie que le gain ou la perte sur un contrat équivaut à 10 fois la variation du SMI. Les futures standardisées ont une date d'échéance fixe.

La comptabilisation des futures est simple, puisque seuls des frais éventuels sont comptabilisés lors de l'ouverture et de la clôture et les gains et pertes sont de simples transferts entre des comptes de gains ou pertes réalisés et des comptes bancaires. Malheureusement la comptabilisation des gains ou des pertes sur une position de futures ne s'opère pas de la même façon pour toutes les banques. Voyons tout d'abord les deux méthodes de comptabilisation dites "mark to the market", où les gains et pertes sont débités ou crédités quotidiennement. Dans les deux cas la valeur de marché des futures est toujours de zéro et aucun ajustement de valeur n'est nécessaire.

1. Lors de l'ouverture d'achat ou de vente de futures, des frais sont débités d'un compte courant, un compte de marge (compte bancaire) est ouvert si nécessaire et une marge initiale dépendant de la taille du contrat des futures y est transférée d'un compte courant. La comptabilisation des gains et pertes s'effectue quotidiennement ("mark to the market") par un débit ou un crédit du compte de marge. Si le compte de marge tombe sous un certain solde, un appel de marge est effectué, c'est-à-dire qu'un nouveau transfert d'un compte courant sur le compte de marge est effectué. Lors de la clôture, les gains ou pertes du dernier jour sont comptabilisés, le solde de marge est transféré en retour sur un compte courant et la clôture elle-même est comptabilisée, sous la forme d'un débit de frais d'un compte courant.
2. La différence par rapport à la méthode précédente est qu'aucun compte de marge n'est ouvert, les transactions de gains et de pertes sont directement effectuées sur un compte courant.

Avec les deux méthodes suivantes, les gains et pertes ne sont pas débités ou crédités directement. Il en résulte que les futures ont une valeur de marché non nulle et doivent donc subir un ajustement de valeur lors d'une évaluation.

3. Lors de l'ouverture d'achat ou de vente de futures, des frais sont débités d'un compte courant, un compte de marge (compte bancaire) est ouvert si nécessaire et une marge initiale dépendant de la taille du contrat des futures y est transférée d'un compte courant. La comptabilisation des gains et pertes s'effectue indirectement par un transfert d'un compte courant au compte de marge pour une perte et du compte de marge à un compte courant pour un gain. On peut considérer ces transferts comme des comptabilisations de gains et pertes "provisoires". Notez que ces transactions n'ont aucune influence en compte d'exploitation. Lors de la clôture, les gains ou pertes cumulées sont comptabilisées comme telles, le solde de marge est transféré en retour

sur un compte courant et la clôture elle-même est comptabilisée, sous la forme d'un débit de frais d'un compte courant.

4. Lors de l'ouverture d'achat ou de vente de futures, des frais sont débités d'un compte courant. Aucun gain ou perte ne sont comptabilisées durant la durée de vie du contrat de futures. Lors de la clôture, les gains ou pertes cumulées sont comptabilisées comme telles et la clôture elle-même est comptabilisée, sous la forme d'un débit de frais d'un compte courant.

Dans les cas 3 et 4 où la comptabilisation des gains et pertes ne s'effectue pas quotidiennement en compte d'exploitation, une position de futures aura normalement une valeur de marché non nulle lors d'un boucllement. Il est alors impératif d'effectuer un ajustement de valeur à hauteur des gains ou pertes cumulées pas encore comptabilisées.

Il existe également des cas où les gains et pertes ne sont pas comptabilisés quotidiennement, mais à intervalles définis. La comptabilisation des gains et pertes eux-mêmes s'effectue comme pour les méthodes 1 et 2. Lors d'un boucllement il faudra effectuer un ajustement de valeur si les gains et pertes n'ont pas été comptabilisés au jour du boucllement.

Terminologie

L'ouverture d'achat de futures est souvent appelée "Achat (to open)" et la liquidation de cette même position "Vente (to close)". Dans ePOCA cette transaction se nomme « Clôture de l'achat », voir « Traitement dans ePOCA ».

De façon similaire l'ouverture de vente de futures est souvent appelée "Vente (to open)" et la liquidation de cette même position "Achat (to close)". Dans ePOCA cette transaction se nomme « Clôture de la vente », voir « Traitement dans ePOCA ».

Traitement dans ePOCA

Chaque contrat à terme est ouvert dans ePOCA en tant que titre. Si les quantités doivent être le nombre de contrats, la taille du contrat doit être saisie dans les données de base. Les comptes de marge doivent également être ouverts dans les données de base en tant que comptes bancaires.

Comptabilisation selon les méthodes 1 et 2

Nous présentons maintenant les transactions sur futures spécifiques d'ePOCA pour les méthodes 1 et 2 mentionnées ci-dessus. Les futures achetés pour ouvrir ou augmenter une position à terme positive sont comptabilisés avec la transaction "FTAO" (ouverture d'achat de futures). Dans cette transaction, seuls les frais sont saisis, avec bien sûr le montant de règlement correspondant. Les futures vendus pour l'ouverture ou l'augmentation d'une position à terme négative sont comptabilisés avec la transaction "FTVO" (ouverture de vente de futures). Dans cette transaction, seuls les frais sont saisis, avec bien sûr le montant de règlement correspondant. Les transactions "mark to market" sont "FTG" (gain sur futures) et "FTP" (perte sur futures). Le gain/la perte est saisi(e) comme une entrée/sortie, avec le montant du règlement. L'entrée/la sortie est ensuite comptabilisée en tant que gain/perte réalisé(e). Le compte de règlement peut être un compte courant ou un compte de marge. La clôture des futures achetés s'effectue à l'aide de la transaction "FTAC" (Clôture d'achat de futures). Dans cette transaction, seuls les frais sont saisis, avec bien sûr le montant de règlement correspondant. Tous les

gains/pertes sur les futures doivent être comptabilisés avant cette transaction. La clôture des futures vendus s'effectue avec la transaction "FTVC" (Clôture de vente de futures). Dans cette transaction, seuls les frais sont saisis, avec bien sûr le montant du règlement correspondant. Tous les gains/pertes sur les futures doivent être comptabilisés avant cette transaction.

Comptabilisation selon les méthodes 3 et 4

Ces méthodes n'utilisent pas de transactions spécifiques sur les futures. L'ouverture se fait avec un "A" pour les futures achetés et un "VAD" pour les futures vendus. Les gains/pertes sur les futures sont ensuite enregistrés en tant que transaction de transfert. Enfin, les clôtures sont enregistrées avec la transaction "V" pour les contrats à terme achetés et "RA" pour les contrats à terme vendus. Ce n'est que lors de ces transactions qu'un gain/une perte réalisé(e) est comptabilisé(e).